

## Motion n° 40

Qu'on modifie le bill C-48, loi réglementant les droits relatifs au pétrole et au gaz sur les terres du Canada et modifiant la loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, à l'article 49, en ajoutant, immédiatement après la ligne 38, page 41, ce qui suit:

«(19) Afin d'aider le Ministre à gérer le fonds et ses paiements, le gouverneur en conseil doit créer et mandater un ou plusieurs conseils consultatifs formés chacun d'au plus dix conseillers exerçant leurs fonctions à titre gracieux, choisis à l'extérieur de la Fonction publique fédérale, nommés par le gouverneur en conseil pour une durée qu'il fixe et comprenant des représentants des titulaires de droits, des gouvernements provinciaux ou territoriaux et des droits des autochtones et du public.

(20) Exception faite des réunions traitant de catégories de renseignements que les règlements exemptent de l'obligation de divulgation au public, ou de renseignements privés, concernant un titulaire de droits, toute partie d'une réunion de conseil consultatif créé en vertu du paragraphe (15) doit être publique.»

**M. Nielsen:** J'en appelle au Règlement, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur adjoint:** Je vais donner la parole d'abord au député du Yukon (M. Nielsen), puis à un porte-parole du gouvernement.

● (2020)

**M. Nielsen:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Il semble régner chez nos vis-à-vis du désarroi et de la confusion qu'il n'était nullement notre intention de provoquer. J'ai bel et bien téléphoné au leader parlementaire du gouvernement pour l'informer de l'intention de notre parti de contribuer à l'adoption de cette mesure ce soir, compte tenu des circonstances exposées par notre critique en matière d'énergie. Je suis convaincu que nous pouvons en arriver à une entente en une quinzaine de minutes quant aux modalités du vote de ce soir, afin d'expédier l'étape du rapport en entier. Afin d'éviter toute nouvelle confusion, je propose donc que l'on demande le consentement unanime de la Chambre pour ajourner une quinzaine de minutes, tenir une réunion des leaders des partis; après avoir convenu des modalités, nous pourrions reprendre la séance et mettre aux voix toutes les motions à l'étape du rapport.

Le leader parlementaire du gouvernement est revenu. Il se rappellera mon coup de téléphone. Je viens de proposer que la présidence, avec le consentement unanime de la Chambre, suspende la séance pour 10 ou 15 minutes afin que les trois leaders parlementaires puissent mettre au point un arrangement—je suis certain que nous pourrions y arriver en une quinzaine de minutes—après quoi nous reprendrons la séance pour mettre aux voix toutes les motions et en finir avec l'étape du rapport d'ici 9 h 45 ou 10 heures ce soir.

[Français]

**M. l'Orateur adjoint:** Le président du Conseil privé a la parole.

**M. Pinard:** Monsieur le président, je m'excuse de mon absence, mais c'est vrai que j'ai eu une conversation téléphonique avec le leader à la Chambre du parti progressiste conservateur (M. Nielsen) vers 8 heures. La cloche venait tout juste d'arrêter de sonner lorsque je l'ai rejoint. J'ai parlé au leader de la Chambre à 8 h 02 ou 8 h 03. Il est peut-être venu à mon bureau avant, mais j'étais au caucus.

[Traduction]

**M. Nielsen:** Sept heures quarante-cinq.

*Pétrole et gaz du Canada—Loi*

**M. Pinard:** Sept heures quarante-cinq? Eh bien, je me suis entretenu avec mon honorable collègue à 8 heures, lorsque la cloche sonnait, pas avant. Il n'était pas 7 h 45.

**M. Cousineau:** Sept heures quarante-cinq, jamais de la vie! Vous regardiez la mauvaise horloge.

**M. l'Orateur adjoint:** Il a été proposé de suspendre la séance pour dix minutes pour permettre aux leaders parlementaires de conférer. Cela exige le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. Pinard:** Monsieur, j'y viendrai, si vous le permettez, mais j'aimerais tout d'abord rectifier une erreur qu'a commise, je crois, l'honorable représentant. Il ne s'est pas entretenu avec moi avant 8 heures. Cela dit, lorsque nous nous sommes entretenus—j'étais en réunion de caucus—il m'a dit avoir l'intention de laisser mettre aux voix ce soir tous les amendements et l'étape du rapport. J'ai dit que j'étais d'accord là-dessus et je le suis toujours. Il propose maintenant que nous nous rencontrions et tâchions d'orchestrer ou d'organiser le vote afin qu'il ne dure pas trop longtemps. J'y suis disposé. Nous sommes disposés à le faire et dans quinze minutes, quand nous serons de retour, j'espère que nous serons toujours d'accord. Après quoi la sonnerie retentira pour appeler les députés à voter et nous procéderons ensuite au vote.

**M. Nielsen:** Cela me convient, monsieur l'Orateur, mais j'aimerais faire une précision. Je me suis entretenu avec le leader du gouvernement à la Chambre juste avant 8 heures. Mais je suis entré en communication avec son cabinet à 7 h 45. Je comprends fort bien que cela ait pris un certain temps avant qu'on le rejoigne et qu'il puisse me rappeler. Nous avons eu le même problème cet après-midi quand il m'a appelé à propos d'autres questions.

**M. Deans:** Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit plus tôt, je n'ai aucune objection à ce que nous passions au vote. Je pense toutefois qu'au lieu de suspendre la séance, ce qui nous obligerait à revenir pour débattre des motions restantes qu'il nous faudra bien à un moment donné étudier de toute façon, pourquoi, pendant que les trois leaders se réunissent, ne débattrions-nous pas les motions en souffrance et ne procéderions-nous pas au vote sur ces motions de manière à ce qu'à notre retour, comme ces motions ne semblent pas requérir un débat prolongé, nous puissions alors faire retentir la sonnerie puisque nous aurons terminé les travaux de la Chambre, et procéder aux votes?

**M. l'Orateur adjoint:** Je ferai ce qu'il plaira à la Chambre.

**M. Pinard:** Monsieur l'Orateur, je tiens à ce que les choses soient bien claires. Lorsque nous voterons, le vote portera sur tous les amendements à l'étape du rapport. Je tiens à ce que cela soit bien entendu. Je tiens à préciser également qu'on laissera la sonnerie retentir tout le temps nécessaire pour que les députés reviennent à la Chambre. Il m'importe peu que l'on fasse retentir la sonnerie dès maintenant tandis que nous tâchons de parvenir à un accord, mais si les députés de l'opposition préfèrent que nous suspendions la séance pour 15 minutes, je n'y vois pas d'objection.